



Animaux de Soutien Émotionnel et Animaux d'Assistance : Informations Importantes pour les Patients

Comprendre la différence : Animal de Soutien Émotionnel vs. Animal d'Assistance Psychiatrique

Les **Animaux de Soutien Émotionnel (ESA)** sont des animaux dont la simple présence procure un réconfort à une personne souffrant d'un trouble mental ou émotionnel. Les ESA **n'ont pas besoin de formation spécialisée** pour accomplir des tâches spécifiques. Leur rôle se limite à soulager les symptômes par la compagnie.

En revanche, un **animal d'assistance psychiatrique** (le plus souvent un chien) est **spécialement dressé** pour réaliser des tâches précises qui aident à atténuer les effets d'un handicap psychiatrique. Par exemple, un chien d'assistance psychiatrique peut être formé à rappeler la prise de médicaments, interrompre des comportements d'automutilation ou guider la personne en cas de désorientation.

Cette distinction est essentielle, car :

- En vertu de l'**Americans with Disabilities Act (ADA)**, seuls les animaux d'assistance entraînés bénéficient de droits d'accès publics étendus (restaurants, magasins, avions).
- Les ESA n'ont **pas** ces droits d'accès. Ils sont considérés comme une mesure d'aménagement raisonnable **uniquement** dans certains contextes spécifiques, principalement le logement, conformément au **Fair Housing Act (FHA)**.
- Les animaux d'assistance psychiatrique sont reconnus comme un aménagement lié au handicap en raison de leur entraînement et de leur rôle fonctionnel, et non de leur simple présence [1][2].

Exigences légales en Floride

En 2020, l'État de Floride a adopté la **loi Senate Bill 1084**, qui a introduit des règles plus strictes pour l'émission des lettres ESA [3].

Les points essentiels de cette loi :

Lettres pour Animaux de Soutien Émotionnel, cont.

- Le professionnel de santé doit avoir une **connaissance personnelle** du handicap de la personne, fondée sur une **relation thérapeutique établie** dans le cadre de sa pratique professionnelle.
- Le praticien doit réaliser une **évaluation approfondie** afin de déterminer si le patient présente un trouble mental ou émotionnel qui limite de façon substantielle au moins une activité majeure de la vie quotidienne.
- Il est illégal de délivrer un certificat uniquement sur la base d'une consultation brève ou d'un questionnaire en ligne.
- Les professionnels qui fournissent une attestation ESA sans respecter ces critères s'exposent à des mesures disciplinaires de la part du **Florida Department of Health** et à des sanctions pénales potentielles.

En d'autres termes, une lettre ESA n'est **pas** une simple note de complaisance. C'est une attestation juridique d'un besoin lié à un handicap, qui doit s'appuyer sur une évaluation clinique documentée conforme aux critères fédéraux et de l'État [3][4].

Directives professionnelles et considérations éthiques

Plusieurs organisations professionnelles recommandent une grande prudence dans l'émission des certificats ESA :

- L'**American Psychological Association (APA)** souligne que les preuves scientifiques démontrant l'efficacité clinique des ESA sont **limitées et peu concluantes**. Si de nombreux patients ressentent un certain réconfort, cela ne suffit pas à établir que l'animal est médicalement nécessaire [5].
 - La **National Register of Health Service Psychologists** et **The Trust** rappellent qu'émettre une lettre ESA revient à endosser un rôle quasi médico-légal, ce qui peut créer un **conflit de rôle** si le psychologue est également le thérapeute du patient [6].
 - Ces recommandations précisent qu'un certificat ESA ne devrait être délivré que si le praticien dispose :
 - d'une relation thérapeutique établie,
 - d'éléments objectifs attestant d'un diagnostic de trouble psychiatrique,
 - d'une documentation montrant que d'autres traitements standards ont été envisagés ou essayés,
 - d'une justification claire expliquant pourquoi l'animal est nécessaire dans le cadre du plan de traitement [5][6][7].
 - Les professionnels sont également encouragés à conserver une documentation complète de l'évaluation et à envisager d'orienter le patient vers un évaluateur indépendant spécialisé dans les expertises de handicap [7].
-

Lettres pour Animaux de Soutien Émotionnel, cont.

Politique de ma pratique

Je n'émet plus de certificats ESA. J'ai effectivement proposé ce type d'évaluation auparavant, mais j'ai cessé cette activité en 2020 lors du passage de ma pratique en téléconsultation.

Je comprends que certains patients estiment qu'un ESA peut leur être utile. Cependant, au regard des exigences légales et des standards professionnels décrits ci-dessus, toute demande de certificat suppose une **évaluation formelle du handicap**, conduite par un psychologue ou un psychiatre qualifié dans ce domaine.

Si vous souhaitez entreprendre cette démarche, il vous appartient de rechercher un professionnel proposant des **évaluations indépendantes de handicap**. Ces évaluations sont parfois appelées **expertises médico-légales** ou **évaluations d'aménagement raisonnable**.

Références

1. U.S. Department of Justice. (2010). *ADA Requirements: Service Animals*.
2. U.S. Department of Housing and Urban Development. (2020). *Assistance Animals Notice: FHEO-2020-01*.
3. Florida Senate Bill 1084 (2020). *Emotional Support Animals*.
4. Seyfarth Shaw LLP. (2020). *Florida Enacts Law to Combat Emotional Support Animal Fraud in Housing*.
5. American Psychological Association. (2018). *Resource Document on Emotional Support Animals*.
6. The Trust. (2016). *Risk Management Considerations: Emotional Support Animals*.
7. Younggren, J. et al. (2016). *Examining Emotional Support Animals and Role Conflicts in Professional Psychology*. *Professional Psychology: Research and Practice*, 47(4), 255–260.